MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

2e Édition du mois de mai 2013

AVIS PUBLIC
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de règlement numéro 185-30
Règlement modifiant le règlement de zonage 185, afin :

De modifier les dispositions applicables à l'implantation d'un tour de télécommunication sur le territoire de la Municipalité, notamment en précisant des normes et des distances à respecter en fonction de certains usages et du périmètre d'urbanisation.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Faisant suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 7 mai 2013 à 19h00 sur le premier projet de règlement numéro 185-30, le Conseil municipal a adopté sans modification, à la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013 à 19h30, le second projet de règlement numéro 185-30.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la Municipalité, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. DISPOSITIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

Ainsi, une demande relative à l'une ou l'autre des dispositions ci-dessous mentionnées peut provenir des personnes de chacune des zones visées et de chacune des zones contiguës qui sont mentionnées.

A) De modifier les dispositions applicables à l'implantation d'un tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité notamment en précisant des normes et des distances à respecter en fonction de certains usages et du périmètre d'urbanisation.

Zone visée : L'ensemble des zones agricoles en vertu du plan de zonage.
Zones contiguës :
C-1, CR-1, CR-3, Ci-2, R-14 : Chemin Rhéaume côté impair
R-13 : Rue Dulude
Ci-3 : Entre le 410 et le 450 Chemin Rhéaume incl. côté pair
CR-4 : Rue Principale entre le 1580 et 1604 incl. côté pair et le 1545
CR-5 : Rue Principale entre le 1645 et le 1705 incl. côté impair
R-15, P-5 : Rues Martin et Blais côté impair
CR-9 : Rue Principale entre le 1785 et le 1855 incl. côtés pair et impair
P-2 : Place Saint-Michel
P3, CR-7 : Rue Principale entre le 1710 et le 1750 incl. côté pair
R-12 : Rue Réjean entre le 430 et le 444 incl. côté pair et le 1703 rue Robert
R-11 : Rue Grégoire entre le 437 et le 485 incl.
Rue Guy entre le 494 et le 508 incl. côté pair
Rue Réjean entre le 460 et le 500 incl.
Rues Trudeau, Daigneault, Robert, Rolland, Sylvain, Stéphane et Clermont au complet
R-8 : Rue Réjean entre le 507 et le 550 incl. côtés pair et impair
Rec-1, R-5 : Rue Guy entre le 540 et le 550 incl. côtés pair et impair
Rues Des Merles, Des Mésanges, Des Hirondelles, Des Perdrix, Des Faucons, Pascal au complet
Rue Des Faisans entre le 1642 et 1684 incl. côtés pair et impair
Rue Des Fauvettes entre le 1653 et le 1683 incl. côtés pair et impair
Rue Jean-Baptiste entre le 1689 et le 1701 incl. côtés pair et impair

Le plan décrivant la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la Municipalité, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, le jeudi de 13 h à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

PROCÉDURE D'APPROBATION

Les dispositions de l'article 1 du présent avis étant susceptibles d'approbation référendaire, par conséquent, les personnes intéressées peuvent déposer à la Municipalité une demande visant à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la Municipalité. Les conditions de validité de toute demande d'approbation sont énumérées plus bas.

Par la suite, si la disposition du second projet n'a fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Par ailleurs, si une demande valide est reçue à la Municipalité, l'approbation se fera dans un premier temps par la tenue d'une procédure d'enregistrement. Dans un deuxième temps, un référendum aura lieu si suffisamment de personnes habiles à voter l'ont demandé lors de la procédure d'enregistrement et si le Conseil municipal a ordonné la tenue d'un tel référendum.

2. CONDITION DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :
a) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ;
b) être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;
c) être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 30 mai 2013.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures normales de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures normales d'ouverture.

LE TOUT conformément à la Loi.

16-05-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir.gén.& Sec.trés.

VENTE DE GARAGE MUNICIPALE ANNUELLE

N'oubliez pas, c'est en fin de semaine que ça se passe. En effet, c'est **samedi le 18 et dimanche le 19 mai 2013** qu'a lieu à Saint-Michel la vente de garage. C'est le temps de faire le ménage dans vos choses afin que celles-ci puissent servir à d'autres et profitez-en pour vous promener dans le village pour aller encourager les personnes qui se donnent la peine de préparer leur vente.

Ce qui n'est plus bon pour vous peut être un trésor pour quelqu'un d'autre.

BIBLIOTHÈQUE CLAIRE-LAZURE

Saviez-vous que pour l'année 2012, plus de 3000 heures de bénévolat ont été données à la bibliothèque Claire-Lazure par 17 citoyens citoyennes de St-Michel? Ils et elles préparent les livres en les recouvrant et classant, décorent le local, envoient et reçoivent les échanges de livres de la Centrale, reçoivent la clientèle aux heures d'ouverture et beaucoup plus.

Ce mois-ci, les bénévoles ont retiré plusieurs livres et revues des rayons portant sur les sujets du jour tel que; l'aménagement de votre terrain, jardinage, pelouses écologiques, rénovations, compostage ainsi de suite. Ces documents sont regroupés sur la table d'entrée afin d'être plus facilement accessible. Nous avons aussi plusieurs revues de Fleurs Plantes et Jardins à donner. Premier arrivé premier servi!

Heures d'ouverture :

Mercredi : 18h à 20h30 Vendredi : 15h à 18h Samedi : 9h30 à 12h

Téléphone : (450)454-7995 Catalogue en ligne http://www.mabibliotheque.ca/monteregie

CLUB OPTIMISTE DE ST-MICHEL

Le Club Optimiste organise sa Journée de sécurité sur roues le **2 juin prochain**. Lors de cette magnifique journée, plusieurs prix de présence seront remis aux jeunes de St-Michel ayant participés aux activités. Réservez déjà cette journée pour venir vous amuser avec nous. Vous pouvez d'ailleurs suivre toutes nos activités sur notre page facebook : *Club-Optimiste-de-St-Michel*. En espérant vous y voir en grand nombre.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Bonjour,

Dans le cadre de la journée en bicyclette qui aura lieu le **2 juin prochain** et parrainée par les Optimistes, votre Comité d'embellissement sera à l'œuvre pour remettre des petits arbres. Ces plants proviennent des clubs 4H du Québec. Différentes essences seront disponibles :

Cerisier tardif
Bouleau jaune
Noyer (caryer cordiforme)
Épinette rouge
Pin rouge
Épinette blanche
Chêne à gros fruits

Les quantités varient entre chaque espèce et nous tenons à satisfaire le plus de personnes. Cette remise aura lieu entre 10h30 et 13h00. Apportez vos sacs, ça facilite la remise.

Bonne plantation!

Michel Martin, publiciste pour le Comité

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE ST-MICHEL

Encore une fois cette année, le souper spaghetti de l'Association des Pompiers Volontaires de Saint-Michel fut un grand succès. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous nos commanditaires pour leur générosité ainsi qu'à tous ceux ayant collaboré de loin ou de près à cet événement.

Nous voulons également remercier particulièrement Les Choupettes de Saint-Michel qui ont nous grandement appuyé lors de cette soirée en amusant les enfants avec différentes activités.

Merci encore une fois à tous et à l'an prochain!

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MICHEL

Bonjour chères paroissiennes et chers paroissiens,

RAPPEL pour la dîme 2013

Vous avez reçu dernièrement un feuillet pour la dîme de l'année 2013. Il y a diverses façons de payer votre dîme :

1) Par la poste
2) En déposant votre enveloppe à la quête de la messe du dimanche
3) En déposant votre enveloppe au bureau municipal de St-Michel. Une boîte à cet effet a été placée à l'entrée.

IMPORTANT :

- Vous laissez votre chèque ou votre argent dans une enveloppe bien identifiée à votre nom et inscrire aussi le montant donné.
- Les employés municipaux ne vous émettront pas de reçu. Le reçu viendra du secrétariat de l'unité pastorale.

Merci au maire et ses conseillers de nous appuyer dans la collecte de la dîme.

Bien à vous,

Daniel Rhéaume, président Jean-Yves Sédillot prêtre

Les marguilliers :

Serge Couture
Martine Robert
Louise Robert
Nicole Robidoux
Normand Potvin
Pierre Sicotte